



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

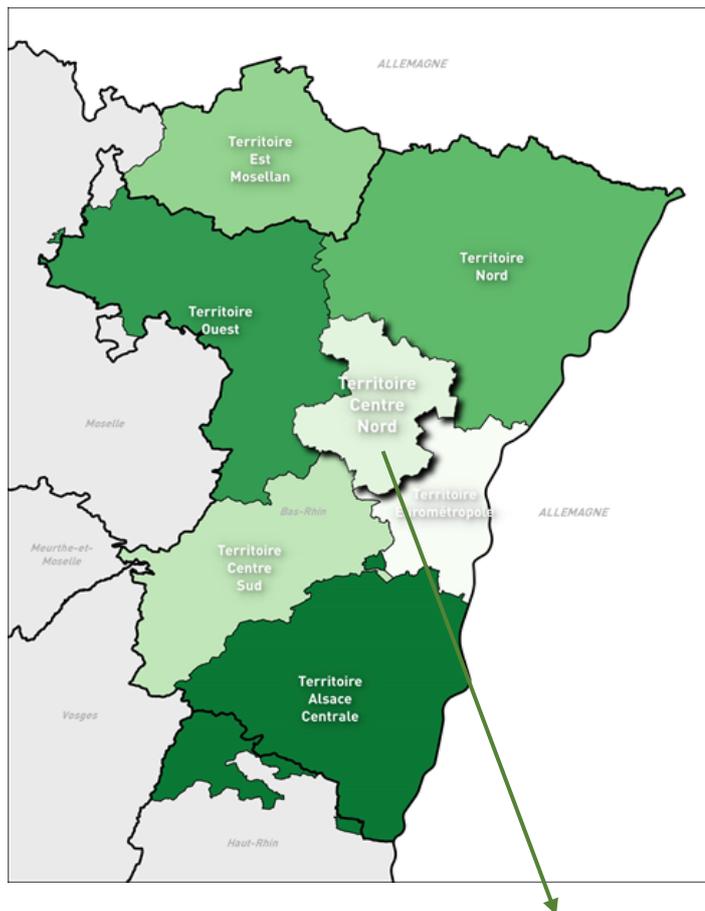
> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DU PAYS DE MARMOUTIER-SOMMERAU
SECTEUR MARMOUTIER





VOTRE COMMISSION LOCALE



CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE
Nom : PERIMETRE DU PAYS DE MARMOUTIER-SOMMERAU
- Secteur MARMOUTIER
Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2017**
 Membre du SDEA depuis : **19/12/1978**

Nombre de communes : 7

Nombre de délégués : 7

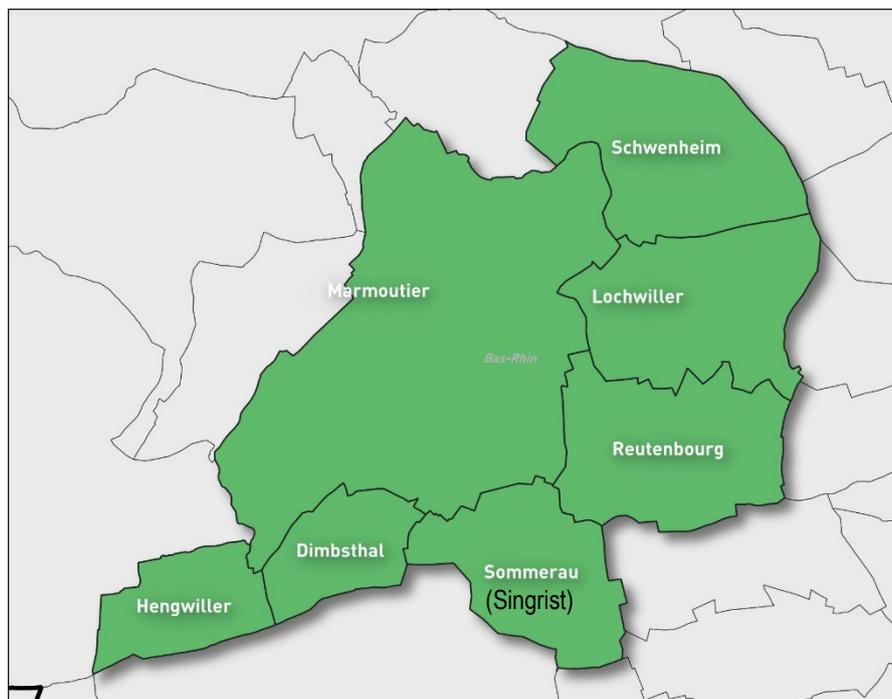
Vos usagers

- **2 103** abonnés
- **5 381** habitants desservis

Vos volumes

- **229 365** m³ assainis
- **109** m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE OUEST
Centre et Antenne de rattachement : [Saverne](#)





VOTRE PRÉSIDENT EN 2019 :

Frédéric GEORGER

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.



VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 16 bassins d'orage
- 30 déversoirs d'orage
- 2 stations de pompage
- 56,45 km de réseaux communaux
- 12,48 km de réseaux intercommunaux
- 1557 bouches d'égout

	CAPACITE	
	m ³ /jour	Equiv-hab
Marmoutier	3352	5500

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	105	105	105
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %	99 %	99 %



VOS DONNÉES FINANCIÈRES

PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

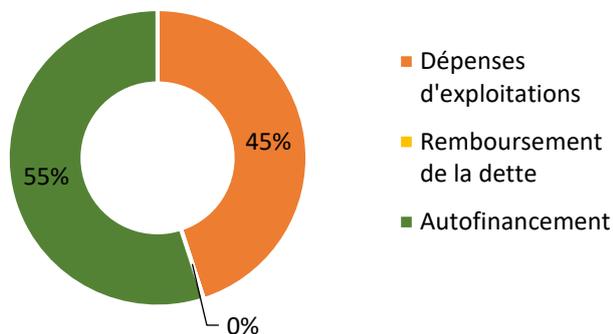
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : **72,42 € HT/an**
- Part variable : **1,19 € HT le m³**
- Redevance assainissement du périmètre : **1,794 € HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **0,23 € TTC par m³ pour 120 m³**

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



Affectation pour 100 € de recette



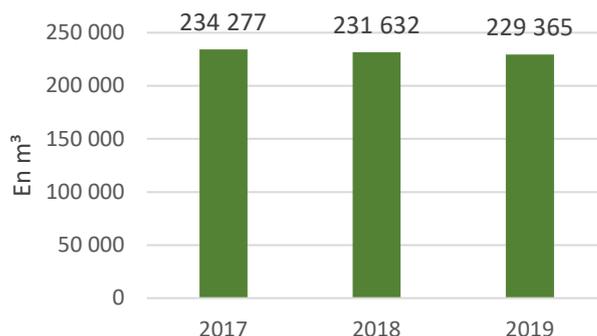
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le Périmètre de Marmoutier-Sommerau - secteur Marmoutier poursuit un niveau d'investissement élevé en 2019 de près de 190 000 € HT.

Depuis l'engagement du programme d'amélioration en 2015, les investissements réalisés atteignent près de 2 M€ HT, à un tarif stable depuis plusieurs années de 1,79 € HT, prix moyen du m³ pour une facture 120 m³ pour ses usagers et sans recours à l'emprunt.



Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	0 €	668 €	286 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

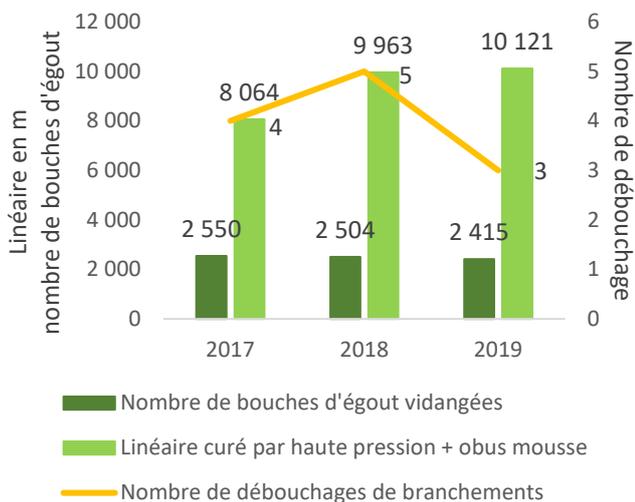
Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>



VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

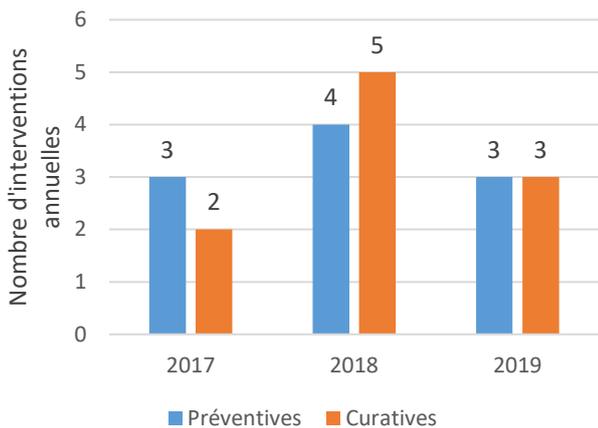
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



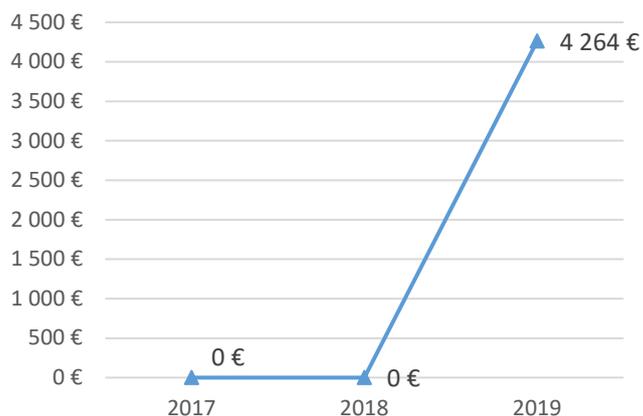
CHIFFRES CLÉS

- **48,28** tonnes de sables extraits du réseau
- **10,12** km de réseaux curés
- **14,68** % taux de curage
- **1** nettoyage de stations de pompage
- **2415** bouches d'égout vidangées
- **3** débouchages de branchements
- **1/1** surverse équipée en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	20	15	3
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Il n'y a pas de remarques particulières sur les stations de pompage du périmètre.

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	8	10	5
Assimilables Domestiques	1	2	0
Usagers non Domestiques	0	0	0
Total	9	12	5

INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

Industriels

Industriels

-EXXELIA TECHNOLOGIES (ex EUROFARAD) à Marmoutier

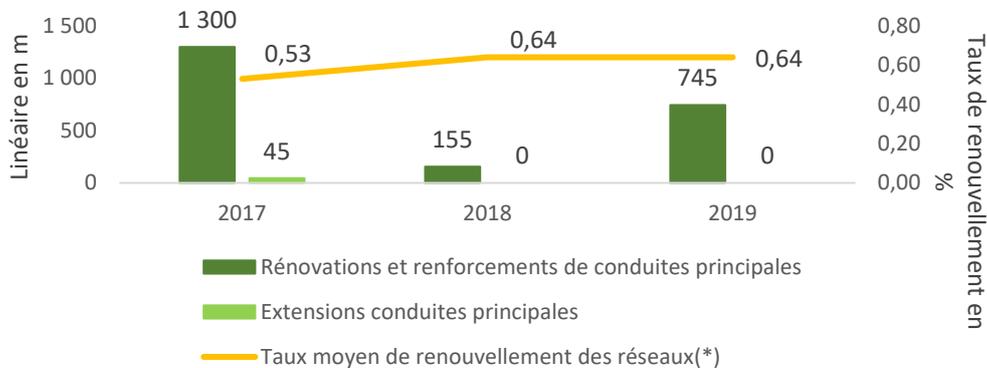
- PROFINE-FRANCE à Marmoutier

- EARL BRASSEL à Lochwiller (convention eau blanche)

3 Industriels dont (*) conventionnés avec le SDEA

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX

Travaux de rénovation/extension de vos réseaux



Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages

En 2019, le Périmètre du Pays de Marmoutier Sommerau secteur Marmoutier a réalisé les travaux de chemisage du réseau intercommunal entre Singrist et Marmoutier. Cette opération avait pour objectif la réduction des apports d'eaux claires parasites par étanchement de 745 mètres de collecteur.

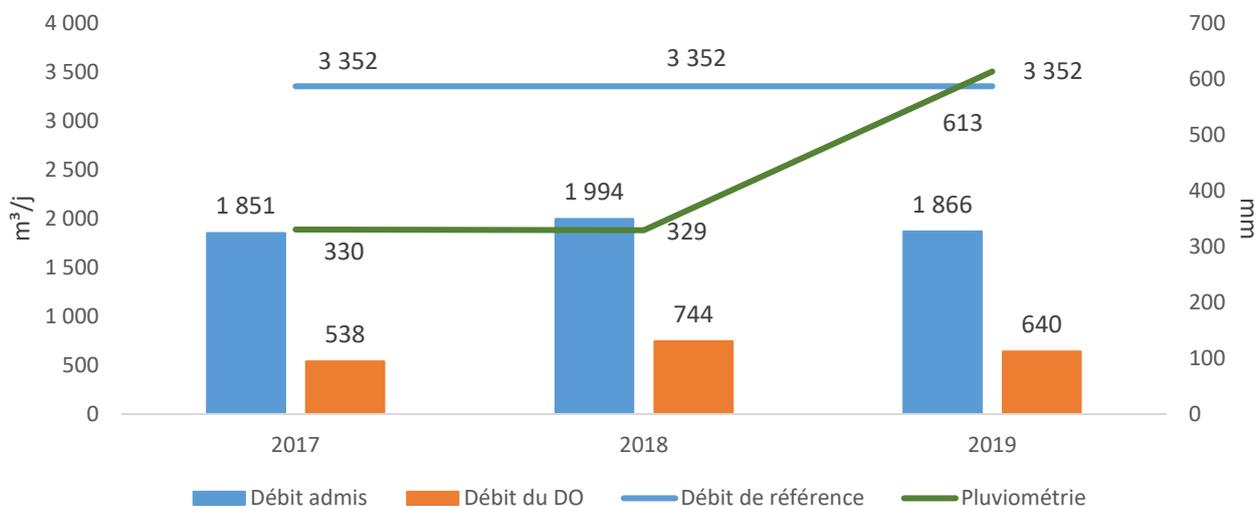
PPEU :

- Hengwiller rue de l'Ecole : Remplacement de la pompe 2.

ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

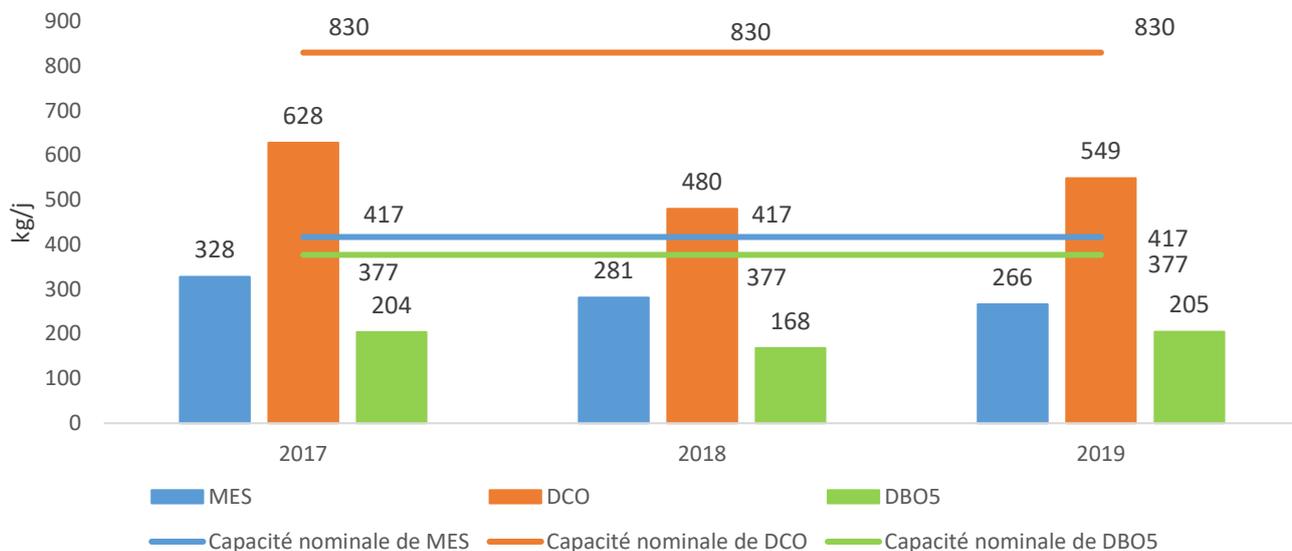
LA FILIÈRE EAU

Évolution des débits moyens entrant sur la station





➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **70 %** de la valeur nominale, contre **66 %** pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Marmoutier	70 %	66 %	100 %	100 %	100 %



Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	86 %	86 %	92 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Le débit moyen traité en 2019 est de 1866 m³/j, en baisse de 6 % par rapport à 2018. Le débit moyen surversé est en baisse de 14%, mais avec 640 m³/j, le taux d'admission des eaux usées s'établit à 74%.

Les charges organiques sont quant à elles en hausse par rapport à 2018, sans doute en lien avec la diminution du débit qui génère un effet de concentration des effluents ; Il est rappelé que les charges sont calculées sur la base d'un bilan journalier mensuel, soit 12 journées de bilans ce qui ne peut être aussi représentatif que les débits qui sont mesurés quotidiennement.

NB : Les capacités nominales (MES, DCO et DBO5) ont été recalculées selon une semaine type (5 jours de temps sec + 2 jours de temps de pluie) ce qui est plus représentatif de la capacité de la station que la capacité nominale de temps sec.

Depuis 2016, la conformité est appréciée selon l'arrêté du 21/07/2015, intégrant les charges non admises (surverse en tête dans la limite du débit de référence) dans les calculs de la pollution rejetée.

Deux indicateurs sont dorénavant calculés :

- sans tenir compte des surverses pour apprécier l'efficacité du traitement,
- et avec prise en compte des surverses, pour répondre à la nouvelle réglementation.

Le bilan du 17 octobre est non conforme pour le NH4 en lien avec la prise en compte des 313 m³ surversés ; l'intégration du volume surversé abouti à un dépassement des normes de l'arrêté préfectoral sur ce paramètre (concentration recalculée de 4,3 mg/l au lieu de 3,6 ; rendement d'abattement de 82 % au lieu de 85 %).

Sans tenir compte de la surverse les normes auraient été respectées.

Le taux de conformité de la performance des équipements d'épuration (% de bilans conformes) est donc de 92 % (11 bilans conformes sur 12).

Compte tenu des règles de tolérance (2 non-conformités tolérées pour 12 bilans réalisés) et de l'absence de dépassement des valeurs réhivitoires, la conformité de la performance des ouvrages est de 100%.

Les exigences de l'arrêté préfectoral du 9 juillet 2014 sont respectées.

Principaux travaux réalisés à la station d'épuration :

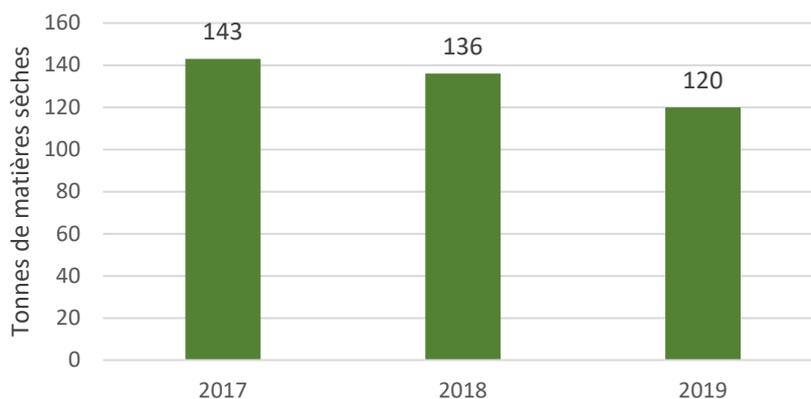
- Remplacement de la vanne d'isolement du silo à boues
- Remplacement du disjoncteur principal.



EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

➤ Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

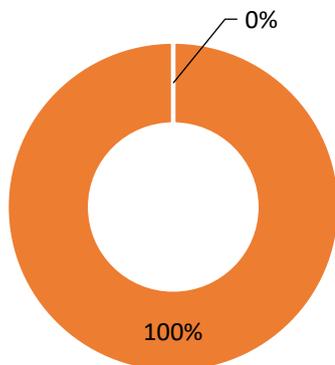
**À noter**

Malgré la limitation du nombre de parcelles aptes à l'épandage de boues liquides, l'ensemble de la production de 2019 a pu être épandue en agriculture. 8 agriculteurs ont mis à disposition 38,68 hectares.

Les teneurs en éléments traces métalliques et en composés traces organiques mesurées dans les boues sont nettement inférieures aux valeurs limites réglementaires pour une valorisation agricole ; les paramètres les plus marquants sont le cuivre avec 18 % de la norme et le zinc avec 32 % de la norme.



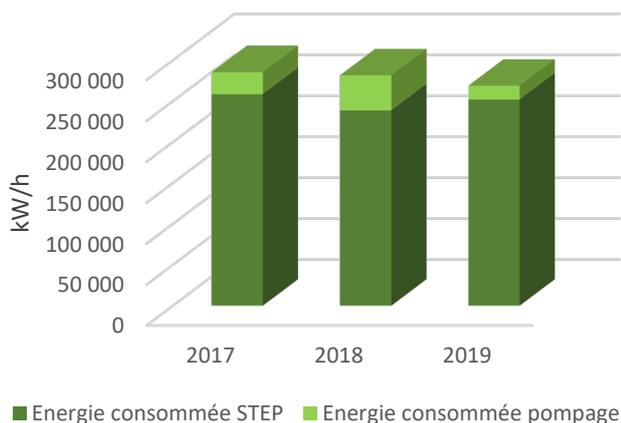
Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'EPURATION (STEP)



À noter

La consommation électrique des stations de pompage d'eaux usées a diminué en 2019. Cette diminution est liée à une sous-estimation des consommations électriques par le fournisseur d'énergie, après le rattrapage de 2018.

Pour la station d'épuration, après une année 2018 sous-estimée (absence d'une phase de janvier à mars), la consommation de 251 787 kWh représente la réalité de la consommation de 2019.



VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

En 2020, le Périmètre du Pays de Marmoutier-Sommerau secteur Marmoutier va poursuivre ses investissements d'amélioration du système d'assainissement par la réalisation de travaux ayant pour objectif la réduction des apports d'eaux claires parasites et la réduction des impacts vers le milieu naturel :

- chemisages dans les communes de Lochwiller, Marmoutier et Schwenheim
- création des bassins de pollution à Marmoutier et Schwenheim.

AUTRES INFORMATIONS

Les projets de construction des bassins de pollution de Schwenheim (350 m³) et Marmoutier (900 m³) ont avancé au stade projet :

- les autorisations environnementales et d'urbanisme ont été instruites et accordées dans l'année,
- les demandes de subvention déposées auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sont en cours d'instruction,
- les démarches foncières sont très avancées

Sous réserve de l'instruction des demandes d'aide et de l'aboutissement des démarches foncières, les consultations d'entreprises devraient pouvoir être engagées au 4^{ème} trimestre 2020 pour une exécution des travaux en 2021 et 2022.



JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les éviers, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



TYPES DE PRODUITS ➤ OÙ LES JETER ➤ CONSÉQUENCES

	Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
	Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
	Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
	Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
	Les objets solides : les mégots, les couches, les protec- tions hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...)) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 381
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	120 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	0,23 € TTC
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	105
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	286 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,64 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	92 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)